



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110076

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

Muséum d'Histoire Naturelle. Convention de prêt avec la Maison Deyrolle pour l'exposition 'De la leçon de choses à l'éducation à l'environnement'. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Muséum d'Histoire Naturelle présentera, à la Halle des Chartrons, du 1^{er} avril au 15 mai 2011, une exposition de planches éducatives Deyrolle.

Réalisée à partir de planches anciennes extraites du livre de Deyrolle « Leçons de choses » et de planches plus récentes de « Deyrolle pour l'avenir » axées sur le développement durable, cette exposition a pour objectif de mettre en avant l'importance de l'éducation au respect de l'environnement et à la protection de la nature afin de préserver la biodiversité pour les générations futures.

Elle sera complétée par quelques spécimens des collections du Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux.

Afin de définir les droits et obligations de chaque partie concernant la mise à disposition de cette exposition à la Ville de Bordeaux à titre gracieux, une convention a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

**Convention de prêt entre la Maison Deyrolle
et le Muséum d'Histoire Naturelle, pour l'exposition
« De la leçon de choses à l'éducation à l'environnement »**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, habilité aux fins des présentes par la délibération du conseil municipal du 15 mars 2011, et
reçue en Préfecture le 15 mars 2011,
d'une part,

Et :

La Maison Deyrolle, domiciliée 46, rue du Bac – 75007 – Paris, représentée par Louis Albert de Broglie, son Président.
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Muséum d'Histoire Naturelle organise une exposition du 1^{er} avril au 15 mai 2011, à la Halle des Chartrons, intitulée « De la leçon de choses à l'éducation à l'environnement ». Cette exposition a pour objectif de mettre en scène des planches de la Maison Deyrolle. Des planches anciennes tirées du livre de Deyrolle « Leçons de choses », véritable matériel pédagogique pour l'enseignement des sciences naturelles, ont longtemps orné les murs de nos écoles, aux nouvelles planches « Deyrolle pour l'avenir », résolument axées sur le développement durable, cette exposition, qui s'adresse à tous les publics, a pour objectif de montrer que la protection de la nature est un enjeu majeur qui passe par l'éducation au respect de notre environnement.

Article 1 : Objet de la convention

La Maison Deyrolle met, à titre gracieux, à la disposition du Muséum d'Histoire Naturelle :

- 37 planches extraites du livre de Deyrolle « Leçons de choses », en version numérique permettant leur reproduction par le Muséum,
- 12 planches (120 x 144) prêtées par « Deyrolle pour l'avenir », fournies sur support rigide Dibond.

Article 2 : Conditions de prêt

La Ville de Bordeaux s'engage à prendre en charge :

- le transport et l'assurance du matériel ;
- le montage et démontage de l'exposition avec création de la scénographie et choix des éléments d'illustration complémentaires à partir des collections du Muséum et d'éventuels prêts. Les éléments exposés feront l'objet d'un inventaire contradictoire avant et après la prise en charge par la Ville de Bordeaux. Toute dégradation devra être signalée à la Maison Deyrolle. Aucune réparation ne devra être effectuée par les services de la Ville ;
- la communication (création et édition de flyers, affichettes et cartons d'invitation papier et électronique). Des exemplaires seront mis à disposition de la Maison Deyrolle ;
- l'impression de 37 planches sur bâche, avec attaches, à partir d'originaux de bonne définition fournis par la Maison Deyrolle. A l'issue de la manifestation, ces impressions lui seront remises ;
- l'organisation du cocktail d'inauguration.

Article 3 : Communication

La Ville de Bordeaux s'engage à mentionner sur les supports de communication les logos des partenaires de la manifestation dès leur disponibilité. Ils seront fournis dans les délais requis pour la fabrication de ceux-ci.

Article 4 : Droits de la Maison Deyrolle

Aucune photographie à usage commercial ne pourra être réalisée sans l'autorisation de la maison Deyrolle.

Le Muséum se réserve cependant le droit d'effectuer les photographies de l'exposition nécessaires à la communication de la manifestation.

Article 5 : Obligations de la Maison Deyrolle

La Maison Deyrolle s'engage :

- à mettre à disposition, à titre gracieux, une douzaine de planches « Deyrolle pour l'avenir » imprimées sur Dibond, choisies par le Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux ;
- à mettre à disposition, à titre gracieux, une quarantaine de planches anciennes sous forme de fichiers numériques permettant la reproduction par les soins du Muséum d'Histoire Naturelle ;
- à autoriser leur utilisation pour les documents de communication ;
- à prendre en charge les déplacements des représentants de la Maison Deyrolle pour l'inauguration.

Article 6 : Obligations de la ville Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à assumer toutes les responsabilités, notamment en matière d'assurances, conformément aux dispositions de l'article 2 et à prendre toutes dispositions nécessaires en conséquence en cas de dommage. Elle s'engage à conserver les lieux en bon état, et à réparer les dommages, même si elles sont hors d'usage, afin d'établir avec la Maison Deyrolle un état des lieux à la restitution de l'exposition.

Article 7 : Date d'effet et délais d'exécution

